



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 6 novembre 2025**

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM. BARJONET, BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, GUERINET, LAROCHE, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme SAUTREUIL, élue régionale référente.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY, MM. BRISSON, COULON, GAURAT, PICAULT, POINCLOUX.

Autres personnalités : Mme TROADEC, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 septembre 2025 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Suppression d'un poste de 25/35°, création d'un poste de 18/35° et modification du tableau des effectifs ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, et remercie Mme SAUTREUIL, élue régionale, de sa présence. Elle présente les excuses de Mme la Sous-préfète.

La Présidente donne lecture des pouvoirs reçus :

Mme LEVY donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS.

M. POINCLOUX donne pouvoir à M. ROUSSEAU,

Le quorum étant atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 25 septembre 2025

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour de ce Bureau :

. 6 dossiers CRST (Logifrais 45 (A VOS ID), city stade à Bouzonville en Beauce, voies douces à Chambon la Forêt, travaux de rénovation énergétique et géothermie sur sondes à Sernaises, rénovation de l'éclairage public phase 1 à Malesherbes).

. Avenant à la convention Fonds vert pour le financement de l'animation du PCAET. Mme BEVIERE indique avoir reçu confirmation de la Préfecture que cet avenant était sans objet, la convention financière initiale portant déjà sur 4 ans, ce qui permet d'ajouter les dépenses d'une année supplémentaire.

Cela vaut aussi pour la demande d'avenant formulé pour le second poste d'animation de la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

. Avenant n°3 pour l'étude gestion quantitative de la Nappe de Beauce.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique qu'il y a 6 dossiers à voir en Bureau, et qu'il s'agira, dans un second temps, de débattre sur les difficultés de financement pour 4 dossiers.

Les deux premiers concernent des projets agricoles. Lors du Bureau précédent, les élus avaient acté la possibilité d'un dépôt de dossier.

« Création d'une pacaneraie en agroforesterie à Nangeville ». Vincent GUERIN. Réf. 00067158.

Diversification économique d'une exploitation en grandes cultures céréalières avec une culture « de niche » : la noix de pécan, dont la production est actuellement quasi-inexistante en France.

Le choix de cette culture résulte de recherches faisant apparaître de nombreuses similarités entre les conditions pédoclimatiques locales et celles de l'aire de répartition de certains cultivars aux Etats-Unis. Le pacanier étant adapté aux périodes de sécheresse, ce choix s'inscrit dans un objectif de résilience climatique, de la même façon que son implantation selon un modèle agroforestier : l'association des arbres et des grandes cultures au sein d'une même parcelle permet d'amortir les aléas climatiques, d'augmenter la production et les services écologiques (matière organique, habitat pour les auxiliaires de culture, etc.).

La parcelle sera conduite en agriculture biologique.

Les débouchés visés sont la vente directe de noix de pécan en coque et cerneaux, vente en magasins bio et vente en direct auprès de pâtisseries et restaurateurs localement et en région parisienne.

Le projet consiste en la plantation de 216 pacaniers en agroforesterie sur une parcelle de 5.34 ha en grandes cultures à Nangeville. Les arbres seront implantés sur des bandes enherbées avec prairie mellifère et relais arbustifs intercalés, propices à la biodiversité. L'association des cultures est pensée en agroforesterie. Il y a 9 bandes de 3 mètres de large sur 240 mètres de long. Chaque bande sera espacée de 18 m pour pouvoir cultiver à long terme entre chaque bande (« micro-agroforesterie »). Les cultivars choisis sont adaptés à la fois aux sols limono-argileux profonds de la parcelle mais également au contexte de réchauffement climatique. Cette culture « de niche » à forte valeur ajoutée représente une opportunité de diversification économique pour l'exploitation, tout en répondant à plusieurs objectifs environnementaux (adaptation de l'agriculture au climat de demain, biodiversité, paysage, etc.).

Coût HT du projet : 17 652,33 €

Coût HT éligible : 17 652,33 €

Subvention régionale sollicitée : 6 100,00 € (35 % des dépenses éligibles – Bonus JA).

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Travaux d'aménagement pour faire de la vente directe à la ferme de l'activité huilerie ». EARL FAUCHEUX. Réf. 00066796.

L'EARL Fauchoux a souhaité développer et diversifier sa production de produits locaux en créant une huilerie BIO en 2018, répondant ainsi à la demande grandissante des clientèles vers des produits de qualité et locaux.

La création de l'huilerie avait alors nécessité des investissements importants (trieur, pressoir, nettoyeur séparateur, réservoir, embouteilleuse), de l'ordre de 85 000 € HT (dossier CRST 2016-2022).

L'EARL, visant un marché de vente directe et l'approvisionnement de structures de type AMAP et magasins spécialisés, à bien trouver et fidéliser cette nouvelle clientèle.

Un recrutement d'une personne à temps partiel avait été réalisé, pour assurer les tâches de cette activité.

Aujourd'hui, l'EARL doit déménager son activité dans de nouveaux bâtiments, notamment en raison d'une refonte du foncier lié à l'activité et la ferme elle-même (habitat), ce qui nécessite d'investir dans des travaux bâtimentaires adaptés, isolés et sécurisés. Ces « bâtiments » répondent aux normes liées à la production de produits alimentaires à la ferme.

L'accueil de la clientèle se fera donc désormais dans de bonnes conditions.

Coût HT du projet : 25 920,00 €

Coût HT éligible : 25 920,00 €

Subvention régionale sollicitée : 9 000,00 € (35 % des dépenses éligibles – bonus AB).

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Création d'une Maison de santé pluridisciplinaire Simone Veil à Malesherbes ». Commune du Malesherbois. Réf. dossier 00067875.

Le projet de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Simone Veil répond à un enjeu majeur d'aménagement et de cohésion territoriale : garantir le maintien et le développement d'une offre de soins de proximité adaptée aux besoins de la population du Malesherbois et de son bassin de vie. Ce territoire, marqué par des disparités d'accès aux soins et une démographie médicale fragilisée, nécessite une action publique volontariste pour préserver la continuité du service de

santé. La création de la MSP s'inscrit ainsi dans une démarche proactive de lutte contre les inégalités territoriales de santé et de renforcement de l'attractivité du territoire. La structure, portée par la commune en partenariat étroit avec les professionnels de santé, a pour objectif :

- d'assurer une accessibilité renforcée aux soins primaires, notamment pour les publics les plus vulnérables ;
- de favoriser une coordination interprofessionnelle entre médecins, infirmiers, kinésithérapeutes et autres acteurs paramédicaux, garantissant une prise en charge globale et continue des patients ; -de promouvoir une prévention active et l'éducation à la santé, en menant des actions locales de sensibilisation et de dépistage, en cohérence avec les orientations nationales et régionales de santé publique. Au-delà de la dimension médicale, le projet participe pleinement à la revitalisation du centre-ville, en requalifiant une friche commerciale dégradée et en lui redonnant une vocation d'intérêt général. Il constitue donc un levier structurant, à la fois sanitaire, social et urbain, pour le développement durable du Malesherbois et de son territoire d'influence.

Confrontée à une désertification médicale progressive, la commune du Malesherbois a engagé la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Simone Veil, accompagnée d'un pavillon de logements à destination des professionnels de santé. Cette opération d'intérêt public vise à garantir le maintien d'une offre de soins de proximité, à renforcer l'attractivité du territoire et à répondre aux besoins croissants de la population en matière de santé. Au-delà du projet de santé (en pièce annexe), cette opération, située en plein cœur de la commune, prend place sur le site d'une ancienne friche commerciale comprenant un bâtiment principal et un pavillon attenant, tous deux acquis par la collectivité. Ces biens sont implantés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), inscrite dans le programme Petites Villes de Demain. Le programme comprend :

- une maison de santé pluridisciplinaire de 779 m², accueillant cabinets médicaux, dentaires et paramédicaux
- un pavillon de logements de 93 m² réhabilité pour la création de deux logements meublés destinés à l'accueil de nouveaux praticiens ou de remplaçants.

En choisissant de réhabiliter le bâtiment existant et de revaloriser le foncier déjà urbanisé, la commune évite toute artificialisation supplémentaire. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux et régionaux de recyclage urbain, de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain.

Les principales actions intégrées au titre du développement durable sont les suivantes :

- Rénovation énergétique complète du bâtiment, comprenant isolation renforcée des façades, toitures et planchers, le remplacement des menuiseries extérieures, le traitement des ponts thermiques et la mise en place d'une ventilation double flux à haut rendement ;
- Amélioration globale de la performance énergétique avec une réduction de plus de 80 % des consommations d'énergie primaire et une nette baisse des émissions de gaz à effet de serre ;
- mise en œuvre d'un système de production thermique par géothermie renforçant la part d'énergie renouvelable et contribuant directement aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles ainsi qu'à la maîtrise des coûts de fonctionnement de l'équipement.
- Désimperméabilisations et réaménagement des abords, favorisant l'infiltration naturelle des eaux pluviales, limitant le ruissellement et contribuant à la réduction des îlots de chaleur urbains ;
- Valorisation d'un patrimoine existant, sans emprise nouvelle sur des zones agricoles ou naturelles, optimisant ainsi les surfaces déjà artificialisées et maîtrisant les coûts d'aménagement. Le projet de la Maison de Santé s'inscrit au croisement des grandes priorités nationales et régionales en matière d'aménagement du territoire, de santé publique et de transition énergétique.

Face à la progression des déserts médicaux et à la difficulté croissante d'assurer une offre de soins de proximité, la commune du Malesherbois a fait le choix d'une réponse ambitieuse et durable. Par la création d'une structure moderne et fonctionnelle, elle favorise l'installation de nouveaux professionnels de santé, la pérennisation de l'offre existante et la coordination interdisciplinaire au service des habitants. Ce projet illustre une politique locale volontariste de revitalisation du centre-ville, fondée sur la réhabilitation à forte exigence environnementale d'une friche commerciale inoccupée depuis plusieurs années.

Ce parti pris d'urbanisme responsable permet d'éviter toute artificialisation supplémentaire, tout en redonnant vie à un îlot stratégique du cœur de commune. Ainsi, la MSP Simone Veil constitue un levier structurant pour la santé, l'attractivité et la durabilité du Malesherbois. Elle incarne une opération exemplaire de réemploi urbain, de transition énergétique et de cohésion territoriale.

Nature exacte des dépenses proposées au financement régional :

- Etudes et honoraires de maîtrise d'œuvre
- Acquisitions foncières et immobilières
- Travaux de construction ou de réhabilitation
- Mobilier fixe de base des parties communes
- Aménagement des abords : accès direct au bâtiment, stationnements dédiés à la structure, aménagements paysagers des abords.

Aide forfaitaire.

Coût HT du projet : 2 915 533 € (issu dossier CPER)

Coût HT éligible : 1 450 000,00 €

Subvention régionale : 362 500,00 € (forfait lié au nombre de professionnels de santé + 3 bureaux + 2 logements)

Mme DAUVILLIERS et M. LAROCHE ne prennent pas part au vote. Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Investissements sportifs et de loisirs en lien avec les aménagements de la Grande Raye à Pithiviers-le-Vieil ». Commune de Pithiviers-le-Vieil. Réf. 00068156.

La commune de Pithiviers-le-Vieil souhaite engager un programme d'aménagements important, la Grande Raye, à l'ouest du centre bourg. Parmi les agencements envisagés, faisant l'objet d'un second dossier CRST, sur la mesure n°31 « Trame verte et bleue », des équipements sportifs et de loisirs vont être mis en place : aire de jeux, terrain de pétanque, terrain à bosses.

Ces équipements seront à disposition des habitants.

Coût HT du projet : 66 025,54 €

Coût HT éligible : 38 247,39 €

Subvention régionale sollicitée : 7 600,00 € (20 % des dépenses éligibles)

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Construction de logements locatifs publics sociaux - programme Rue du Clos à Ascoux ». LOGEM Loiret. Réf. 00067538.

Le promoteur Valor a sollicité LogemLoiret en 2023 pour l'acquisition de logements situés en centre-bourg d'Ascoux. Suite à une étude de faisabilité prenant notamment en compte la demande en logements sur la commune (133 demandes actives) et la situation du terrain, LogemLoiret a accepté d'acquérir 20 maisons individuelles de 4 pièces. LogemLoiret est le seul bailleur social présent à ASCOUX et détient 18 logements. Ce projet vient donc créer une offre en logements locatifs sociaux sur la commune, en cohérence avec les formes urbaines environnantes, pour répondre à une demande importante dans le Pithiverais.

Le projet comprend 20 logements individuels accolés deux par deux, avec garage, 1 place du midi par logement, 14 stationnements visiteurs, jardin privatif et terrasses. Les jardins seront séparés par des grillages doublés d'une haie. Les 20 maisons se répartissent de part et d'autre d'une voie nouvelle formant une impasse. Elle se termine par 2 places de stationnement visiteurs de façon à pouvoir prolonger la voie ultérieurement, dans l'hypothèse d'un projet futur. La voirie sera rétrocédée à la commune, ainsi qu'une bande de 2m le long de la rue du Château pour la création d'un trottoir.

Les typologies et financements seront répartis comme suit : - 16 TIV à étage de 92,15 m² SH, avec garage intégré au RDC et 3 chambres à l'étage. Ils sont financés par 11 PLUS et 5 PLAI. - 4 TIV à étage de 92,65 m² SH, avec garage accolé et 1 chambre au RDC. Ils sont financés par 3 PLUS et 1 PLAI. Les 20 logements seront conformes à la RE2020 – 5% (Cep) et certifiés BEE+ par Prestaterre. Ils disposeront d'une pompe à chaleur air/eau pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Nature exacte des dépenses proposées au financement régional : Le projet comprend 30% de PLAI. Il se compose donc de 14 logements financés en PLUS et 6 en PLAI. Seuls les 6 PLAI font l'objet de la présente demande de subvention de 5 000 € par logement, dans le cadre de l'acquisition en VEFA de logements locatifs sociaux. Le chantier comprend des heures d'insertion représentant au moins 5% du total des heures travaillées.

Coût TTC du projet : 4 132 127,94 €

Coût TTC éligible : 4 132 127,94 €

Subvention régionale sollicitée : 30 000,00 € (forfait de 5 000 €/logement PLAI)

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

« Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment communal pour y installer la mairie de Gaubertin ». Commune de Gaubertin. Réf. 00068281.

La Commune de Gaubertin souhaite engager un projet de réhabilitation d'un de ses bâtiments communal, pour le transformer en mairie, l'actuelle n'étant pas accessible aux personnes à mobilité réduite et ne permettant pas une restructuration satisfaisante.

Ce nouveau bâtiment fait 169 m².

Nature des dépenses d'isolation faisant l'objet de la demande :

- Isolation thermique des murs et travaux induits,
- Menuiseries extérieures,
- VMC,
- AMO (audit énergie),

- Maitrise d'œuvre.

Les gains énergétiques sont les suivants :

Classe énergie « E » avant travaux (444 kwh/m²/an) et classe « C » après travaux (152 kwh/m²/an), soit un gain de 49 348 kWh/an.

Classe GES « B » avant travaux (15 kgéq CO₂/ m²/an) et classe « A » après travaux (5 kgéq CO₂/ m²/an), soit un gain de 1 690 kgéq CO₂/an.

Coût HT du projet : 103 140,78 €

Coût HT éligible : 34 865,55 €

Subvention régionale sollicitée : 17 400,00 € (soit 50 %, des dépenses éligibles).

Le Bureau donne un avis d'opportunité favorable à l'unanimité.

Mme BEVIERE relate ensuite la problématique qui se pose pour le financement de 4 projets, dont 3 sur la mesure « Dernier commerce » (M21), pour les communes de Boynes, Greneville-en-Beauce et Puiseaux et « Trame verte et bleue » (M31) pour la commune de Pithiviers-le-Vieil.

En effet, les enveloppes disponibles ne permettent plus de financer à hauteur de 100% de la demande, ces 4 dossiers, même en soldant l'enveloppe fongible.

Par ailleurs, quel projet « choisir », car tous sont déjà déposés ou en capacité de le faire à très court terme, les consultations étant d'ores et déjà effectuées et les entreprises choisies, voire les travaux déjà engagés. Seul le dossier de Pithiviers-le-Vieil n'est pas encore démarré ; il est cependant notifié.

Plusieurs scénarios vont être exposés, mais aucun ne permet un financement conforme.

Le seul scénario qui permet de répondre à l'ensemble des demandes, serait celui d'un avenant au CRST, en réalisant un mouvement depuis la mesure « LED » vers l'enveloppe fongible.

A ce stade, les services de la Région indiquent que cela n'est pas possible, le CRST ne le permettant pas.

David VOYER expose les 6 options. A chaque fois, les 27 500 € de l'enveloppe fongible, attribués à l'instant pour la MSP de Malesherbes sont déjà déduits du solde de l'enveloppe fongible, qui est donc désormais de 124 800 €.

- Option 1 : validation des enveloppes pour les projets selon leur date de dépôt et leur date de complétude administrative. Cela suppose aucune hiérarchie entre eux. La dotation est donc le solde de la mesure + le solde du fongible.

- Option 2 : fléchage des enveloppes restantes sur la mesure 31, ce qui induit aucun financement pour les dossiers M21.

- Option 3 : principe inversé. Fléchage des enveloppes restantes sur les projets de la mesure 21, ce qui induit aucun financement pour le dossier mesure 31.

- Option 4 : fléchage du solde de la mesure 21, à partager entre les 3 dossiers, à parts égales + solde du fongible à partager pour les 4 dossiers, à parts égales.

- Option 5 : fléchage du solde de la mesure 21 à partager entre les 3 dossiers à parts égales + solde du fongible à partager pour les 4 dossiers, selon le % que chacun représente par rapport au besoin total des projets.

- Option 6 : fléchage du solde de la mesure 21 à partager entre les 3 dossiers selon le % de chacun sur la part totale + solde du fongible à partager entre les 4 dossiers, selon le % de chacun par rapport au besoin total.

Chacune de ces options induit un manque de financement pouvant aller jusqu'à 95 900 € !

Par ailleurs, il indique que dans le CRST précédent, il y a eu 3 avenants au CRST, dont 1 pour le bilan à mi-parcours.

Mme SAUTREUIL indique comprendre la problématique, et souhaite qu'une solution puisse être trouvée. Elle propose de caler un rendez-vous avec M. ROULET, Vice-président en charge des CRST, auquel elle participera, ainsi que les services. Mme BESNIER sera conviée également.

Si cette piste d'un avenant arrivait à terme, le passage en Commission Permanente Régionale ne pourrait cependant pas être envisagé avant février 2026.

Les membres du Bureau expriment leur souhait que ce rendez-vous soit organisé dans les meilleurs délais et optent pour la signature d'un avenant, permettant de financer ces projets, à vocation économique pour 3 d'entre eux.

Suppression d'un poste de 25/35°, création d'un poste de 18/35° et modification du tableau des effectifs

Mme BEVIERE indique avoir reçu la demande de Florence BOUVARD-VERSLIPE de passer de 25/35^{ème} à 18/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2026. En effet, les missions de secrétariat pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce seront assurées par l'EPAGE du Bassin du Loing à cette même date.

Il s'agira donc de faire un avenant au contrat de travail et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Il ne s'agit pas d'un recrutement.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Recrutements.

SCoT et PCAET. Une session d'entretiens est organisée le 21 novembre prochain, avec quatre candidats.

LEADER. Une session d'entretiens est organisée le 24 novembre prochain, avec trois candidates.

- Révision du SCoT.

L'atelier spécifique sur le développement économique se tiendra le 10 novembre de 13h30 à 16h, à la salle des fêtes de Dadonville. Cette réunion est à l'attention des élus et des techniciens référents. Une autre réunion sera organisée avec les personnes publiques associées (PPA), en début d'année.

- Rencontre économique.

A l'initiative de la CCI du Loiret, du Groupement des entreprises de Pithiviers, la 4^{ème} rencontre économique du territoire est organisée le 25 novembre à 18h, à l'antenne CCI de Pithiviers. La Banque de France interviendra pour exposer le point de conjoncture régionale 2025 ; cette intervention sera suivie d'une conférence sur l'IA.

Energies Vertes du Nord Loiret.

L'association Energies Vertes Nord Loiret organise une rencontre pour présenter les principes des projets de production d'énergies renouvelables citoyennes, le 19 novembre à 18h. L'association Energie Partagée et le PETR sont associés à cette rencontre.

- Jeu sérieux sobriété foncière.

David VOYER explique qu'il a participé à un test du jeu sérieux expérimenté par la CAUE du Loiret. Ce jeu vise à travailler sur les notions de sobriété foncière et d'aménagement dans les villes et villages.

Le CAUE organisera 2 sessions à l'attention des élus, dont une qui se tiendra à Outarville le 16 décembre de 14h à 17h.

- Ligne de trésorerie.

Mme BEVIERE indique devoir mobiliser la ligne de trésorerie pour 200 000 €, de nombreuses subventions restant en attente de versement, et des dépenses, dont celles du SCoT en révision, sont à prévoir à très court terme.

- Repas au Lycée Jean de la Taille de Pithiviers.

Mme BEVIERE indique que le lycée Jean de la Taille organisera le 27 novembre prochain, un repas 100% constitué de produits locaux du Pithiverais. L'idée fait suite à l'opération Le Pithiverais à croquer du 14 octobre dernier.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le 18 décembre 2025, à 16h. Il sera suivi d'un Comité syndical à 17h30. Le lieu reste à trouver. Les ordres du jour seront envoyés ultérieurement.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h50.

Monique BEVIERE, Présidente